



RÈGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI

• ARTICLE 1 : GENERALITES

1.1 - Le tournoi est autorisé sous le numero 2601066 et sous le nom « 19ème Jeune et Vétérans ». Il se déroule les 30 octobre et 1er novembre 2025 au Complexe Sportif d'Oradour sur Glane, 9 terrains.

1.2 - Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBAD et le règlement ci-après.

1.3 - Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition.

1.4 - Le juge arbitre principal de la compétition sera **Michaël Courtois** assisté par **Nicolas Lalenec** en tant que juge arbitre adjoint. Leurs décisions sont sans appel. Les Juges-Arbitres sont en droits de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

1.5 – GEO de la compétition **Giroux Jennifer**.

• ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

2.1 - Le tournoi « 19ème Jeune et Vétérans » est un tournoi national, qui s'adresse à tous les joueurs des catégories minibad, poussin, benjamin, minime, cadet, junior et vétérans.

2.2 - Le samedi 30 octobre se joueront les doubles hommes, doubles dames et mixtes vétérans. Le dimanche 1er novembre joueront les jeunes et les vétérans en simples .

2.3 - Tous les tableaux de doubles pour les vétérans se jouent en poule unique de 4 ou 5, les simples jeunes et vétérans seront en série avec sortir de poule puis élimination directe.

2.4 - Le tournoi est ouvert aux joueurs classés de **NC à N2**

2.5 - En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux ou d'en modifier le mode d'élimination.

2.6 - En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux. Il sera possible de **regrouper les filles et les garçons pour compléter une catégorie chez les jeunes**.

2.7 – Les matchs se joueront en 15 points avec une pause à 8, 2 sets gagnants .

• **ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS**

- 3.1 - Ouverture des inscriptions le **1 Août 2026 à 02h00** et la date limite d'inscription est fixée au **22 octobre 2026 à 23h59**.
- 3.2 - Le CPPH sera pris en compte à J-14.
- 3.3 - La date du tirage au sort est fixée au 23 octobre 2025.
- 3.4 - Le nombre maximum de joueurs est fixé à 280.
- 3.5 - Les inscriptions doivent se faire uniquement sur badnet avec le paiement, Le club **ne prend plus** en charge les frais Badnet.
- 3.6 - La pris en compte des inscriptions se fait dans l'ordre de paiement des participants.
- 3.7 - Les frais d'inscription s'élèvent pour les jeunes à **14€** pour **1 tableau**, concernant les vétérans, le montant est de **15€** pour **1 tableau**, **19€** pour **2 tableaux** et **20€** pour **3 tableaux** (2€ étant reversé à la FFBAD pour les adultes).
- 3.8 - Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 22h30 et le dimanche de 7h30 à 19h00 (heure de convocation).
- 3.9 - Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

• **ARTICLE 4 : FORFAITS**

- 4.1 – Tout joueur s'inscrivant au tournoi « 19ème Jeune et Vétéran » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 – Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.
- 4.3 -Un joueur inscrit sur 2 tournois le même jour est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard J-10 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins l'un deux avant les tirages au sort.
- 4.4 – Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à CLOT Nouvelle Aquitaine, au juge arbitre et au club organisateur une copie du justificatif pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5 – Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

• **ARTICLES : DEROULEMENT**

5.1 - Il est absolument nécessaire que les mineurs soient placés sous la responsabilité d'un adulte responsable pendant toute la durée du tournoi. Une liste nominative devra être signée et un numéro de téléphone renseigné du responsable pour chaque enfant inscrit.

5.2 – Les convocations sont envoyées par mails aux joueurs et aux clubs.

5.3 – Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage ou de scanner le QR code dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.4 – Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation aux juges arbitres, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.5 – Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toutes demande de dérogation doit se faire auprès des juges-arbitres muni d'un justificatif écrit.

5.6 – Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels du tournoi sont les Babolat 2.

5.7 – Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.8 – Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

5.9 – Le temps de repos entre les matchs est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.10 – Tout volant touchant un obstacle situé au dessus de terrain est compté faute, au service comme en jeu.

5.11 – Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.

5.12 – Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.13 – La participation au tournoi « 19ème Jeune et Vétérant » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur badnet et le tableau d'affichage du gymnase .

5.14 – L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).